

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27 Pour : 27</p>	<p>L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2016</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Philippe RIBET à Frédérique LAURENS, Bruno BENOIST à Alain PACE.</p> <p>ABSENTS : Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p style="text-align: center;">★ 22 DEC. 2016 ★</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">A LA SOUS-PREFECTURE DE MAURET</p> </div>	
<p style="text-align: center;">N° 4403</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> :</p> <p style="text-align: center;">Promesse de bail emphytéotique administratif avec la société JMB SOLAR</p>	<p>Vu l'avis du service des domaines en date du 8 novembre 2016</p> <p>Considérant la nécessité d'offrir une reconversion économique aux anciens terrains d'exploitation de gravières remblayées,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique administratif (BEA) avec la société JMB Solar dans les termes et conditions suivants : • Promesse de bail : <ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'option par le bénéficiaire, JMB Solar : 5 ans avec possibilité de prolongation d'une durée maximale de 3 ans à compter de la signature de la promesse • Bail emphytéotique administratif <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 30 ans à compter de l'obtention du permis de construire reconductible 1 fois pour 10 ans. - Nature juridique : L'emphytéote pourra conclure des droits réels sur le terrain. - Parcelles cadastrées concernées : A 572, A 573, A 1405 et A 1407 soit ensemble 5 131 m². - Montant annuel du loyer : 2.000 euros HT par hectare utilisé pour la réalisation de la centrale. Le versement interviendra dès commencement des travaux. - Révision annuelle du montant du loyer selon la formule prévue au contrat - Conditions d'exploitation : L'exploitation sera effectuée aux risques de la société JMB Solar. L'accès aux services de la Mairie sera permis durant toute la durée de l'exploitation. - Démantèlement : la société s'engage à démanteler l'installation et de remettre le site à l'état initial à l'échéance du bail.

	<ul style="list-style-type: none">- Frais d'actes : les frais d'actes seront supportés par la société JMB Solar. • Habilite Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2016 Affiché le : 23 DEC. 2016	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2016 Le Maire, Alain PACE 